

## Emetteur

**AUDIS SN**  
3 rue jean rédélé  
76370 MARTIN EGLISE  
  
Tél.: 0232146868  
Email: contact@audis.fr

## Adressé à

**LYOVEL**  
6 avenue Reaumur  
92140 CLAMART  
  
Numéro TVA: FR16345401061

## Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

## Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
1026 - BOISSON INSTANTANEE AU CAFE CAP CINO FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	66,40	2	132,80
1027 - BOISSON INSTANTANEE AU CAFE AROME CACAO. CAPPUCCINO CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	57,60	2	115,20
1020 - BOISSON CACAOTEE INSTANTANEE ROYALCAO CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	50,40	8	403,20
1044 - POTAGE AU POULET CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,00	1	68,00
1040 - POTAGE TOMATES CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	63,20	1	63,20
1001 - CAFE ARABICA CLASSIC CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	97,60	2	195,20

**Conditions de règlement:** Règlement à 45 jours

Total HT 977,60

Total TVA 5,5% 53,78

Total TTC 1 031,38

Payé 1 031,38

Reste à payer 0,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Crédit agricole

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Cle
18306	00010	36134613496	36

Adresse: CAE ROUEN (83210)

Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN

Code IBAN: FR76 1830 6000 1036 1346 1349 636

Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP883

## Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
26/02/2024	1 031,38	Virement bancaire	

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV\\_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)